

Objet : Protection de la santé des agents dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Monsieur le directeur régional,

Le premier ministre a affirmé samedi soir qu'il va falloir "fournir un effort intense qui va s'inscrire dans la durée". Il a ajouté : "je veux vous dire les choses avec clarté et franchise : le combat ne fait que commencer et les quinze premiers jours d'avril vont être difficiles".

Vous l'avez compris depuis le début de nos échanges sur la pandémie, notre objectif principal est de contribuer à confiner un maximum de collègues, pour ne pas les exposer inutilement au virus. Nous vous l'avons déjà écrit, personne ne pourra vous reprocher d'aller au-delà des préconisations des directives du directeur général, si c'est pour protéger davantage la santé des collègues dont vous avez la responsabilité.

Si le confinement n'est malheureusement pas envisagé (voire possible) pour tous, nous veillons au jour le jour à ce que les conditions de préventions maximales soient mise en œuvre pour que les risques de contagion au virus soient absents. Aussi, nous souhaitons revenir vers vous pour évoquer un certain nombre de sujets qui n'ont pas été résolus lors de la dernière conférence téléphonique et d'autres qui sont apparus depuis.

Communication de la liste nominative des agents qui ont été exfiltrés des services pour contamination, suspicion de contamination ou personne en contact avec une personne contaminée ou suspecte :

Nous avons appris que des départements ont diffusé cette liste aux représentants des personnels. Dans un souci de transparence et d'information des collègues, nous insistons pour qu'elle soit communiquée. En effet, le protocole mis en place, qui consiste à faire appeler par les médecins de prévention les agents en contact avec l'agent exfiltré, n'a pas été exhaustivement appliqué. De plus, l'information des collègues des services dans lesquels un agent a été mis en quatorzaine est totalement incomplète et dans cette période particulière, génère de l'anxiété. La gestion de cette question concernant la paire départementale est emblématique.

Télétravail :

Nous avons pris acte du mail du pôle fiscal concernant les consignes de mise en sommeil des opérations de mise à jour de la taxe d'habitation que nous avons réclamé de nouveau jeudi, considérant cette mission comme subsidiaire dans cette situation. À ce propos, nous avons appris que dans le département des Hautes-Pyrénées, se déploie à partir de lundi le passage des écritures et l'arrêté DDR3 en télétravail. L'application REBECA serait également éligible au télétravail. Aussi, nous vous demandons d'étudier au plus vite cette possibilité de la mise en place du télétravail des agents qui utilisent ces applications.

PCA et transmission des plannings des services :

À l'examen des PCA, nous vous avons expliqué lors de la dernière réunion qu'ils n'étaient pas exploitables sans la transmission concomitante des plannings des services. Nous avons fait une première analyse des PCA transmis concernant les SIP et SIE, que vous trouverez en pièce jointe. Si la comparaison des pourcentages est relativement stable concernant l'ensemble des SIP, nous constatons des écarts conséquents entre les SIE, que nous ne pouvons expliquer totalement à l'aune des arguments exposés (prise en compte du tissu fiscal) jeudi par le responsable du pôle

fiscal. Aussi, nous souhaitons obtenir des explications complémentaires de votre part sur ces disparités.

Enfin, nous insistons de nouveau sur l'impérieuse nécessité à ce que tous les services appliquent a minima la valeur cible fixée par le PCA et qu'aucune tâche non vitale ne soit effectuée sur les sites ou en télétravail.

Réouverture des SPF et SDE :

Sous la pression du lobby des notaires, le directeur général a décidé la réouverture de ces services les 31 mars et 1^{er} avril. Nous ne pouvons que le dénoncer car ces missions, malmenées ces dernier mois, ne nous semblaient pas justifier de mobiliser des collègues lors de cette quinzaine de pic pandémique. Nous tenons à rappeler les propos de M. Fournel publiés vendredi sur Ulysse : « Enfin, le niveau de présence physique pour assurer ces missions restera faible et s'ajustera pour répondre aux besoins effectifs qui sont limités dans la période--> ». Nous serons vigilants sur une mise en œuvre stricte de ces annonces.

Hygiène des services et équipements de protection individuelle :

C'est une énorme lacune de la prévention du risque COVID-19 dans le département. Quelles que soient les difficultés rencontrées par la société prestataire de service ISS, les agents ne peuvent envisager, dans cette situation où l'hygiène est vitale, de travailler dans des locaux qui n'ont pas été nettoyés. Nous ne pouvons pas entendre toutes les cinq minutes dans les médias des consignes de confinement et d'hygiène et accepter de travailler dans des locaux sales. (même si ça n'est pas davantage tolérable en temps « normal »). Nous vous avons prévenu jeudi dernier, nous enjoignons les collègues des services où le nettoyage n'est pas fait régulièrement d'exercer leur droit de retrait immédiat. À ce titre, nous aurons un œil attentif lundi matin à la situation du SPF1 que nous vous avons signalé jeudi comme n'ayant pas été nettoyé depuis plus d'une semaine.

De même, les équipements de protection individuels doivent, par tous les moyens d'achat, être mis à disposition des personnels, pour maintenir la désinfection tout au long la journée de travail (poignées de portes, boutons d'ascenseur, téléphones, ordinateurs-partagés... Ainsi, aucun service ne doit manquer de gel hydro-alcoolique, de lingettes désinfectantes, de gants et de masques. Il est inadmissible que ces équipements soient bien souvent fournis par les agents eux-même. Là, également, l'absence de ces produits de base va à l'encontre des messages du ministère de la Santé et peut être de nature à générer l'exercice du droit de retrait.

La désinfection des locaux dans lesquels un cas ou une suspicion de cas de coronavirus doit être effectuée immédiatement. En tout état de cause, la persistance du virus sur les surfaces inertes étant évaluée par les études scientifiques récentes de une heure à 24 heures, il convient que les agents du service concerné quittent les locaux jusqu'à la désinfection complète des locaux.

Enfin, il ressort des analyses d'épidémiologistes que la pandémie aura des répliques dans le monde entier pendant 12 à 18 mois. Cela doit donc nous amener à repenser le nettoyage dans nos services, à commencer par une rupture du contrat non respecté depuis plusieurs années avec la société ISS et si besoin, réfléchir à réinternaliser cette mission, qui aura un rôle essentiel pour la santé des personnels dans les années futures.

Trésorerie de Cugnaux

L'irresponsabilité du comptable de cette trésorerie nous oblige à aborder de manière spécifique la situation des collègues. À la suite de l'appel de ces agents, nous sommes intervenus le 18 mars 2020 auprès de la direction. Le responsable du pôle pilotage et ressources nous a répondu par un mail concluant ainsi : « j'espère que la sérénité va reprendre dans le poste ». Nous nourrissons quelques doutes en la matière et le planning de ce service pour la semaine à en venir nous donne

raison (cf trois pièces jointes). Il prévoit la présence de cinq collègues sur deux jours, quatre sur deux autres et trois le vendredi. Alors que le PCA fixe un chiffre cible à deux agents !

Vous pouvez constater que les collègues et nous-mêmes avons largement laissé l'occasion à la direction de régler cette situation de manière amiable. Nous constatons que cela n'a servi à rien et nous prendrons nos responsabilités en déposant très rapidement un droit d'alerte concernant les agents de Cugnaux.

Nous gardons également un œil attentif à la situation des autres services en matière de respect du PCA et de l'attitude des cadres de proximité envers nos collègues, notamment concernant le SIP de Balma et la trésorerie de Salies du Salat que nous avons particulièrement signalés.

Salutations militantes,

Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires CGT Finances publiques 31